

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Équipe de Droit Public de Lyon

EDPL

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Jean Moulin Lyon 3

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier HOUSSIN, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Christian MESTRE, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

# Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.  
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Équipe de Droit Public de Lyon

Acronyme de l'unité : EDPL

Label demandé : EA

N° actuel : 666

Nom du directeur  
(en 2014-2015) : M. Philippe BLACHER

Nom du porteur de projet  
(2016-2020) : M. Philippe BLACHER

## Membres du comité d'experts

Président : M. Christian MESTRE, Université de Strasbourg

Experts : M. Julien BOUDON, Université de Reims

M. Yann KERBRAT, Université Paris - Panthéon Sorbonne

M<sup>me</sup> Gwendoline LARDEUX, Aix Marseille Université (représentante du CNU)

M. Gilbert ORSONI, Aix Marseille Université

Déléguée scientifique représentante du HCERES :

M<sup>me</sup> Christine NEAU LEDUC

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. David DEROUSSIN (Co-directeur de l'École doctorale « ED 492 »)

M<sup>me</sup> Pascale DEUMIER (Co-directrice de l'École doctorale « ED 492 »)

M. Peter WIRTZ, Université Jean Moulin Lyon 3

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Créée en 1991, l'Équipe d'accueil de Droit Public de Lyon (EDPL) fédère des centres de recherche de droit public et des enseignants-chercheurs en droit public n'appartenant pas à l'EDIEC. Suite au dernier rapport d'évaluation de l'AERES, le nombre d'équipes internes a été ramené de 7 à 4 :

- le Centre de Droit Constitutionnel (CDC) ;
- l'Institut d'Études Administratives (IEA) ;
- le Centre de Recherches Financières et Fiscales (CERFF) ;
- l'Institut de Droit de l'Environnement (IDE).

Ces quatre équipes représentent de grands champs du droit public et permettent ainsi un affichage compréhensible pour les doctorants. L'EDPL est donc une structure fédérative qui permet pour les membres des équipes de développer à la fois des recherches transversales et des recherches propres. Géographiquement, les équipes d'EDPL se répartissent sur deux lieux : trois d'entre elles (CDC, IEA, CERFF) occupent des locaux au 15 quai Claude Bernard, la dernière (IDE) loge au 18 de la rue Chevreul.

### Équipe de direction

Depuis le 1er décembre 2012, la direction de l'Équipe est assurée par M. Philippe BLACHER. Ce dernier a été nommé pour un mandat de cinq années par le Président de l'Université sur proposition du doyen de la faculté de droit.

M. Philippe BLACHER est assisté par une directrice-adjointe, M<sup>me</sup> Elise UNTERMAIER-KERLEO, en charge notamment du pilotage des appels d'offre susceptibles d'intéresser l'EDPL.

L'organe directorial de l'Équipe est un Conseil scientifique et de gestion composé par le Directeur, la Directrice-adjointe ainsi que les responsables de chacune des équipes internes : M. David MARGOIN pour le CDC, M<sup>me</sup> Sylvie CAUDAL pour l'IEA, M. Jean-Luc PIERRE pour le CERFF et enfin M. Philippe BILLET pour l'IDE. Participe également à cet organe, un représentant des doctorants, M. Christophe TESTARD, selon les points de l'ordre du jour.

La fréquence des réunions est de l'ordre d'une fois tous les deux mois, toutefois le fait pour trois des équipes internes d'occuper les mêmes locaux favorise grandement les échanges entre les enseignants-chercheurs.

### Nomenclature HCERES

SHS 2 1 Droit

## Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	33	30
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
<b>N5</b> : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>33</b>	<b>30</b>

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	48	56
Thèses soutenues	28	31
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	2	3
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	18	15

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

L'EDPL est un centre de recherche dynamique, avec une production scientifique importante et de qualité, avec une bonne implantation locale. Toutefois, la logique des équipes internes l'emporte sur celle de l'EDPL, ce qui réduit les possibilités de recherches et de publications transversales.

En termes de recherche, l'EDPL mène une activité régulière et importante, avec des enseignants-chercheurs de qualité qui ont un rythme de publication particulièrement soutenu.

L'articulation entre les masters 2 de droit public et les axes de recherche est réelle, et assure une belle cohérence entre l'enseignement et la recherche.

L'organisation de nombreuses manifestations scientifiques avec notamment des chercheurs étrangers témoigne de la vitalité, du dynamisme et du rayonnement de la recherche. Dans ce cadre et au-delà, l'EDPL a su tisser un ensemble de liens avec les milieux professionnels attestant d'une bonne insertion locale.

En termes de gouvernance, le dispositif collégial en vigueur depuis 2012 donne satisfaction et permet d'assurer la cohésion entre les diverses équipes internes. Mais la division en quatre équipes, à raison du nombre réduit d'enseignants-chercheurs (6 pour deux des équipes) aboutit à une dispersion des moyens, et on peut estimer raisonnablement que l'on est en-dessous d'une masse critique pour permettre à ces équipes de jouer pleinement leur rôle dans le paysage de la recherche. Les quatre équipes n'ont pas le même dynamisme, ce qui se traduit par une activité globale réduite de recherche et de publications pour l'une d'entre elles, le Centre de Droit Constitutionnel (CDC,) non seulement par rapport aux autres équipes mais également par rapport à ses effectifs.

De plus, au sein des équipes internes, l'activité de recherche et de publication est répartie de manière très inégale, certains enseignants-chercheurs produisant relativement peu, contrairement à d'autres. On a parfois l'impression que telle équipe interne s'identifie à son responsable, ce qui semble le cas pour le CDC. La répartition des tâches scientifiques, pédagogiques et administratives marque une certaine forme de « concentration des pouvoirs ».

### Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts suivants peuvent être soulignés :

- l'existence d'une activité scientifique régulière, importante et de qualité ;
- l'effectivité et la cohérence de l'articulation entre les masters 2 de droit public et les axes de recherche ;
- le dynamisme du rayonnement scientifique ;
- une bonne insertion locale avec les milieux professionnels ;
- une gouvernance au service de la cohésion entre les diverses équipes internes.

### Points faibles et risques liés au contexte

Il faut souligner :

- le faible nombre d'enseignants-chercheurs par équipe ;
- le dynamisme inégal des quatre équipes ;
- la répartition inégale de l'activité de recherche et de publication au sein des équipes ;
- la concentration des pouvoirs dans la répartition des tâches scientifiques, pédagogiques et administratives.

### Recommandations

Il conviendrait de s'interroger sur la pertinence à maintenir quatre équipes internes, avec des effectifs aussi réduits. Un regroupement d'une partie d'entre elles paraît souhaitable, ce qui permettrait d'augmenter l'ensemble des moyens humains et financiers.

Un renforcement de la recherche collective autour de projets transversaux serait indispensable pour permettre une plus grande visibilité de l'Équipe de Droit Public de Lyon.

La faiblesse du nombre de professeurs dans certaines équipes (CERFF, IDE) fragilise à terme la viabilité de ces dernières en dépit de l'importance de l'activité de publication. Un effort de recrutement (promotion, mutation) devrait être mené au profit de ces équipes et tout particulièrement du CERFF car le départ en retraite d'un professeur risque de remettre en cause l'existence même d'une équipe de recherche réputée dans un domaine aussi pointu.